REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT PYRENEES-ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE GUICHE

Séance du 20 février 2020

L'an deux mil vingt et le vingt février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par convocation du 14 février 2020, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean Yves BUSSIRON, Maire.

<u>Etaient présents</u>: MM. Jean Yves BUSSIRON, Thierry AIMÉ, Pierre DIBON, Lilian GAILLARDET, Michel MALBET, Philippe PÉCASTAINGS, Raymond POUYANNÉ, Bernard SALLABERRY, Mmes Jacqueline BAREIGTS, Sandrine BUSSIRON, Pauline DELRIEU, Delphine LESCASTEREYRES et Constance MAUGENET.

<u>Excusée représentée</u> : Madame Nelly MONTAUZER MERDY a donné pouvoir à Monsieur Thierry AIMÉ.

Absente excusée : Mme Céline LAFITTE.

Madame DELRIEU Pauline a été élue secrétaire.

Objet : Acquisition de la parcelle ZR n° 16 appartenant à Monsieur BARREIRO

Le Maire expose à l'assemblée que Monsieur Jean Claude BARREIRO lui a fait part de son intention de vendre la parcelle ZR n° 16 d'une superficie de 2 ha 73 a 16 ca, lui appartenant.

Cette parcelle, située en bordure du chemin des Arroques, est classée en zone Aa « zone agricole dans laquelle les constructions de toutes natures sont interdites », du Plan Local d'Urbanisme.

Le Maire ajoute que l'acquisition de ce terrain, jouxtant la parcelle communale ZR 17, permettrait à la Commune de disposer d'une unité foncière plus importante à proximité du lac des Arroques.

Il demande en conséquence au Conseil Municipal de se prononcer sur cette opération.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

CHARGE

le Maire de négocier, avec Monsieur BARREIRO, l'acquisition de la parcelle ZR n° 16 afin de disposer d'une réserve foncière à proximité du lac des Arroques.

Fait et délibéré à GUICHE, le 20 février 2020 Le Maire,

Jean Yves BUSSIRON

Reçu par Co	ntrôle de légalité, le	
Affiché le	0 4 MARS 2020	